

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

---

Ordre du jour allégé pour ce conseil municipal mais des informations intéressantes qui méritent commentaires et analyses.

### — Demande de prorogation de l'utilisation de la Raymondie pour 3 ans

En effet, comme nous l'avions dit lors d'un précédent compte-rendu, les restrictions budgétaires vont être massives. Le budget Lecornu, s'il est adopté, va réduire de plusieurs milliards les aides aux collectivités locales, en plus de s'attaquer aux plus modestes. Le premier effet pour notre commune : un seul projet financé et encore sans savoir précisément à quel niveau il le sera.

La majorité municipale a donc décidé de donner priorité à l'église (voir dans les questions diverses le premier retour des expertises qui sont plutôt alarmantes).

Par conséquent, pas de financements de la DRAC, du moins dans l'immédiat, et donc impossibilité pour la commune d'engager les moindres travaux pour mettre aux normes la Raymondie. D'où la demande de proroger son utilisation pour 3 ans.

**Notre commentaire :** Une mandature pour rien ! Dès le départ, nous nous étions opposés au projet démesuré de restauration de toute la Raymondie, d'abord parce que les investissements étaient considérables mais aussi parce que l'entretien et les charges inhérentes à un tel bâtiment pouvaient être importantes alors que notre budget de fonctionnement est relativement serré. Notre position du début de rester sur une stricte mise aux normes de sécurité était du bon sens et nous aurait évité de lourdes dépenses dans des études de cabinets d'architectes (pas toujours pertinentes) qui au final n'auront pas servi à grand chose.

### — Convention cadre « petites villes de demain » – avenant n°3

Cette convention prévoit que lors d'une modification sur l'une des communes inscrites dans la convention cadre, toutes les autres doivent être sollicitées pour la ratifier même si elles ne sont pas concernées. Dans le cas présent il s'agit de Souillac.

**Commentaire :** Nous avons demandé où en était ce projet des « Petites villes de demain ». « *Réunions tous les 15j pour au final accoucher d'une souris* » nous dit-on... Ça avance très lentement par manque de financement. Beaucoup d'énergie dépensée pour pas grand-chose, sauf pour les cabinets et la machine à faire les présentations.

### — Approbation de la modification des statuts de la fédération départementale d'énergies du Lot – territoire d'énergie Lot ( FDEL-TE46)

Là aussi disposition purement technique et c'est effectivement aux membres de la FDEL-TE46 de ratifier ces modifications.

Elle vise à élargir ses compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (PCRS), en complément du rôle historique d'AODE électricité, à clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques etc.

**Commentaires :** Il convient de préciser que les syndicats d'électricité, et notamment la FDEL du Lot, sont rattachés à une structure nationale la FNCCR qui dispose de moyens financiers

importants issus en particulier de la location des réseaux électriques de distribution, les poussant à investir dans plusieurs domaines de compétences, pas toujours à bon escient notamment comme ce fut le cas pour les réseaux fibres optiques. Un récent rapport de la Cour des Comptes notait plus de 900M€ de revenus. Ces structures publiques, théoriquement contrôlées par des élus des communes, ont vocation à investir dans la modernisation des réseaux et les économies d'énergie en lien avec la transition énergétique. Il est donc parfaitement légitime que les communes sollicitent la FEDL pour moderniser leur réseau d'éclairage public vieillissant et obsolète. De fait, les travaux prévus sur la commune afin de permettre des économies importantes ont pris beaucoup de retard car les offres de la FDEL ont eu beaucoup de succès.

### **— Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour l'installation de deux professionnels de santé**

Deux jeunes chirurgiens-dentistes (un couple d'Espagnols ) ont manifesté leur volonté de s'installer sur le territoire communal. Afin de faciliter l'installation de ces deux praticiens, l'aide consiste en la prise en charge du premier mois de loyer du logement (880 euros) et du dépôt de garantie (850 euros) soit 1730 euros.

### **— Attribution de subventions aux associations**

Le conseil municipal valide les propositions d'attribution que vous retrouverez en annexe

### **— Installation de ralentisseurs Chemin sous les murs et Loupchat: demande de subvention au titre des amendes de police**

Ces ralentisseurs, posés à la demande des riverains, sont des « coussins berlinois » et seront disposés - Chemin sous les Murs et Route des Landes de Martel à Loupchat.

Coût total de l'opération 4 526,10 €. Au titre des amendes de police il est sollicité une subvention de 3 620,88€.

Nous avons fait remarquer que depuis des années (au moins trois ans) nous demandons des mesures pour réduire la vitesse sur les pénétrantes de Martel notamment route de Brive, de Gluges et de Creysse. Nous avons demandé s'il fallait des morts, alors qu'il y a déjà eu des accidents graves, pour que le Département digne nous écouter.

### **— Informations et questions diverses :**

- Recrutement de 3 agents recenseurs du 2 janvier au 14 février
- **Etude falaises de Gluges** : deuxième partie à faire en attendant un diagnostic complet et l'estimation des travaux à engager.
- **Eglise st Maur** : gros dégâts expertisés : pas une seule ferme de la charpente n'est en état. La Drac n'était pas à la réunion (pourtant prévenue une semaine avant...). Les premiers travaux consistant en la pose du chapiteau devraient débuter en 2027 en espérant que l'édifice et les renforts posés tiendront jusque là. La restitution de l'expertise devrait avoir lieu en novembre. Notons que les premières estimations conduisent à plus de 4,5M€ de travaux . Affaire à suivre.
- **Habitat inclusif** : la Solev et Andros se sont engagés à embaucher des personnes autistes qui pourraient être logées à Martel dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif.
- **Médiathèque** : Démission de Mme MF Laval. Des candidatures ont été déposées pour pourvoir à son remplacement. Il s'agit de Mr Schneider et Mme ML Buard. Validation dans un prochain conseil.

Nous avons demandé si la commission municipale créée pour superviser les commandes de livres était une commission de « censure ». Au-delà du caractère provocateur de la question, nous avons souhaité une clarification. Le Maire nous a assuré que ce n'est pas du tout l'esprit mais un simple contrôle de l'usage des deniers publics. Dont acte.

- Parking des Fossés en cours de réhabilitation par Cauvaldor, celui devant la Gare est à la charge de la commune.

- Réhabilitation de logements communaux au niveau de l'école rue des Espougeols. Trois seront donc disponibles.

\*\*\*

## ANNEXE

<b>SUBVENTIONS 2025</b>	<b>montant proposé 2025</b>
ACCUEIL EN PAYS DE MARTEL	300,00 €
ADSM46	50,00 €
AIGLONS MARTELAIS LES	1 000,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 800,00 €
Amis de saint maur	200,00 €
AMIS DE GLUGES	200,00 €
AMIS DE MUREL	400,00 €
AMIS DU MUSEE DE LA RAYMONDIE	600,00 €
BASSIN DES ECOLES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE	200,00 €
CAUSSE LOISIRS CULTURE (Association)	1 300,00 €
CENTRE DE VACANCES JEUNES	
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT	240,00 €
CHASSE (Association)	200,00 €
CIRQUE EN SELLE	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE NASSOGNE	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE TEQUILA	500,00 €
COMITE DES FETES DE MARTEL	600,00 €
COMITE ENTENTE ACVG BLEUET	150,00 €
CRI 46 - CHOIX RATIONNEL D'INTEGRATION	500,00 €
CYCLO CAUSSE ET VALLEE 46	200,00 €
CYCLOS RANDONNEURS DU QUERCY	400,00 €
DEFENSE CHEMINS PEDESTR. (Association)	2 000,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	200,00 €
FNACA MARTEL	200,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE MARTEL	250,00 €
MARTEL AU PASSE SIMPLE	400,00 €
MUTUELLE COUPS DURS	300,00 €
PAYS DE MARTEL EN CHOEUR	700,00 €
RENCONTRES ET PATRIMOINE EN PAYS MARTELAIS	200,00 €
RESTOS DU COEUR	600,00 €
SECOURS POPULAIRE	400,00 €
SITE REMARQUABLE DU GOUT Association	750,00 €
SSIADPA (Association)	100,00 €
Tennis de table	200,00 €
TENNIS CLUB MARTELAIS	500,00 €
Tours de Martel (Les)	300,00 €
VALROC FOOT	1 000,00 €
VIVONS MARTEL	500,00 €
VIVRE A LA MAISON DE RETRAITE (Association)	250,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>18 690,00 €</b>

### Nouvelles demandes 2025

VOYAGE ECOLE ÉLÉMENTAIRE MEZELS (30 élèves*50€)	1 500,00 €
CLUB CANIN	200,00 €
RETEX	200,00 €

**Subvention exceptionnelle 2025**

COMITE DES FETES

**TOTAL**

**1 000,00 €**

**21 590,00 €**